

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTAILE DE SEINE-SAINT-DENIS

**Délégation de signature donnée par la directrice départementale de Seine-Saint-Denis à la responsable et à ses adjointes du service des Particuliers**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle GASTAL, directrice départementale de Seine-Saint-Denis (succursale de Paris-la-Courneuve) et de Madame Soazig HERVE-ONUUK, adjointe à la directrice départementale de Seine-Saint-Denis, délégation est donnée à Madame Aurélie GEDEON, responsable du service des Particuliers, et, en cas d'absence ou d'empêchement :

- à Madame Sandrine MUNOZ, adjointe à la responsable du service des Particuliers,
  - en son absence à Madame Caroline NANETTE, responsable du Back Office,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du service des Particuliers de Paris-la-Courneuve.

Fait à Paris-la-Courneuve le 2 mars 2023

Isabelle GASTAL